

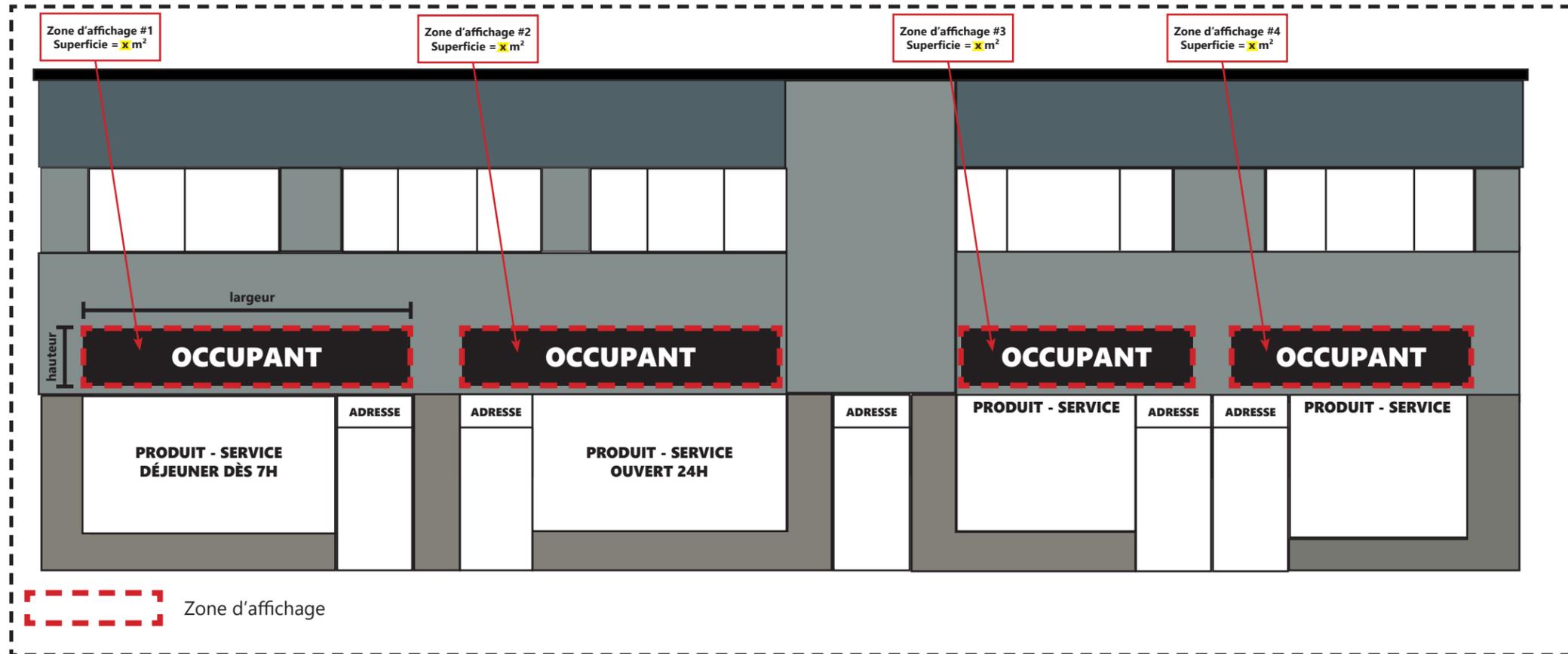
Photo du bâtiment existant ou perspective dans le cas d’un nouveau bâtiment



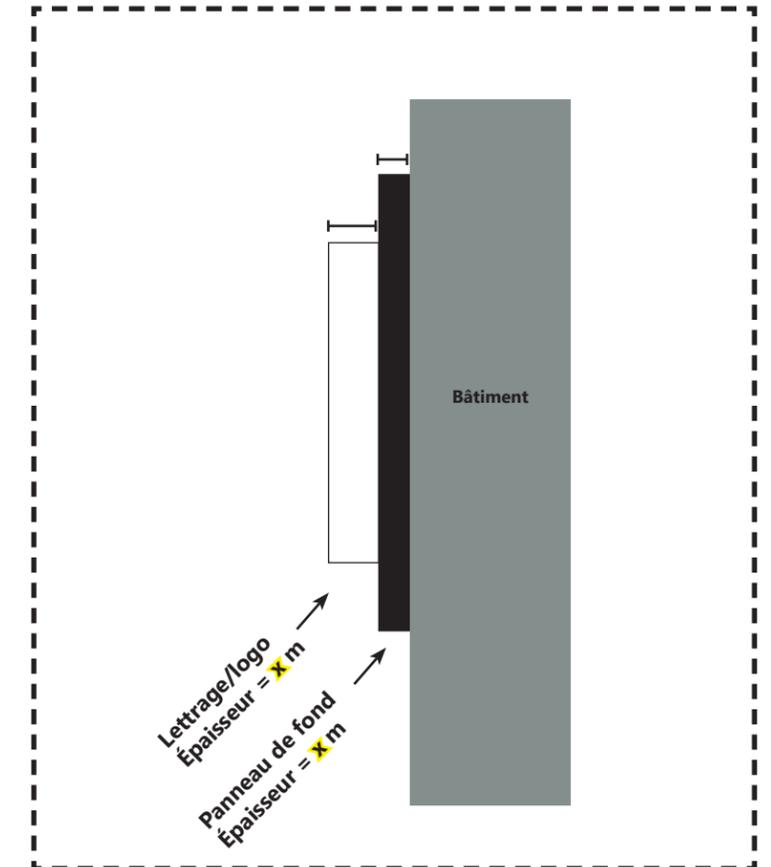
Critères communs pour les occupants :

- Type d’enseigne: ???
- Méthode de fixation: ???
- Panneau de fond (oui / non): ???
- Espaceur (oui / non): ???
- Épaisseur du logo/lettrage: X à X cm (X à X pouces)
- Épaisseur du message secondaire: X à X cm (X à X pouces)
- Couleur du logo/lettrage et du message secondaire : ???
- Méthode d’éclairage: ???
- Superficie maximale de l’enseigne: ???

Photo du bâtiment, élévation ou perspective couleur

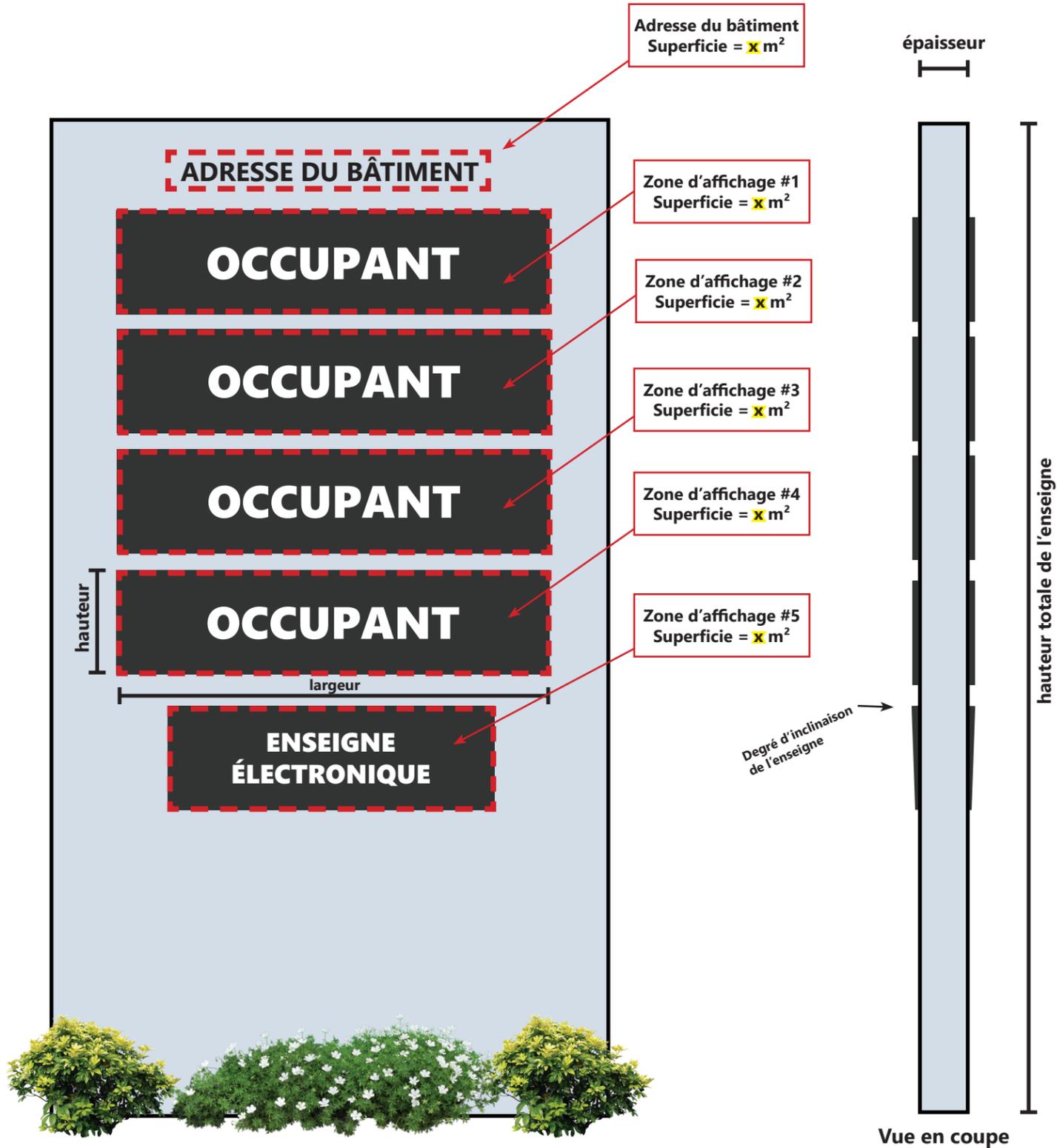


Coupe-type des enseignes



Selon l’article 237.1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, seuls le nom de l’entreprise, son logo enregistré, l’usage ainsi que les produits et les services offerts par l’établissement peuvent être inscrits sur une enseigne.

Plan/simulation de l’enseigne détachée



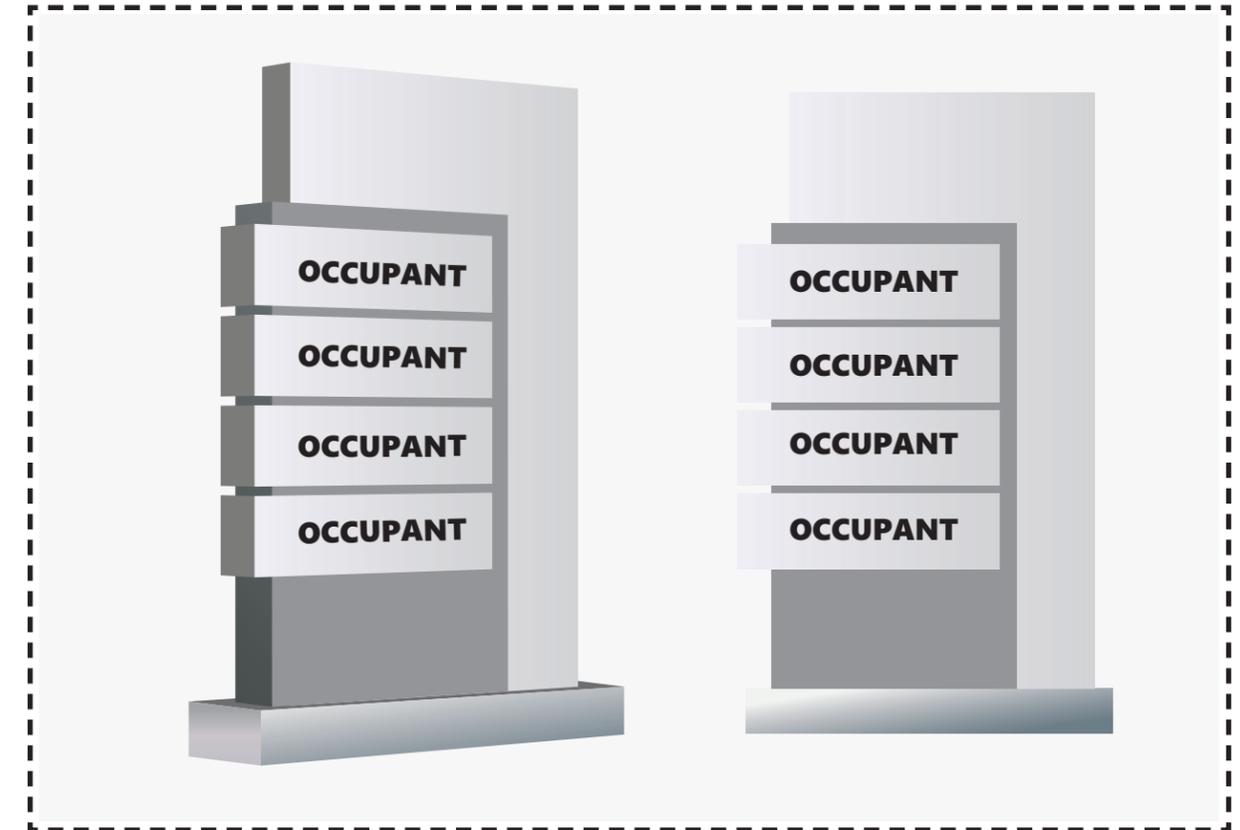
Structure de l’enseigne détachée :

- Matériaux de la structure
- Aménagement paysager à la base
- Dimension de l’enseigne: $X \text{ m}$ (hauteur) x $X \text{ m}$ (largeur)
- Épaisseur minimale de l’enseigne: $X \text{ m}$
- Détails de l’enseigne électronique intégrée

Critères communs pour les occupants :

- Type de panneau de fond avec son épaisseur
- Épaisseur du logo/lettrage: X à $X \text{ cm}$ (X à X pouces)
- Épaisseur du message secondaire: X à $X \text{ cm}$ (X à X pouces)
- Couleur du logo/lettrage et du message secondaire : ???
- Type d’éclairage: ???

Photo de l’enseigne existante ou perspective dans le cas d’une nouvelle enseigne



Selon l’article 237.1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, seuls le nom de l’entreprise, son logo enregistré, l’usage ainsi que les produits et les services offerts par l’établissement peuvent être inscrits sur une enseigne.